

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que :

La réunion du CONSEIL MUNICIPAL
aura lieu à la Mairie

Le mardi 6 décembre 2022 à 20h30

A l'ordre du jour sont portées les questions suivantes :

- Décisions modificatives aux budgets primitifs
- Subvention à l'école Sainte Thérèse
- Demande de DETR et de subvention auprès du Département de la Vendée construction de 2 terrains de tennis
- Demande de subvention au titre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature
- Remboursement de concession dans le cimetière communal
- Ratification des décisions de l'entente intercommunale pour le poste de conseiller numérique
- Cession de foncier
- Convention de servitude Enedis
- Convention avec le Département de la Vendée pour un aménagement sur la RD 42
- Ajustement de la longueur de la voirie communale
- Délégation du droit de préemption urbain dans le périmètre de la ZAC
- Rapports sur le service public d'assainissement et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

En Mairie, le 28 novembre 2022

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

